

DEPARTEMENT DU RHONE

Arrondissement de Villefranche

**MAIRIE  
DE  
LES ARDILLATS**  
69430 Les Ardillats

téléphone 04.74.04.83.81  
télécopie 04.74.04.87.88  
mairie@lesardillats.fr

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 18 novembre 2019**

Excusé : D. CARON

Absent : M. J-L. DEVAUX

Secrétaire de séance : C. DURAND

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

1. Adhésion au service de Médecine préventive du Centre de Gestion 69

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) propose aux collectivités et établissements publics du département qui souhaitent une adhésion à un service de médecine préventive.

La collectivité de Les Ardillats adhère à un tel service depuis 2011.

Dans le cadre de la réorganisation de la mission de médecine préventive du cdg69 et de l'évolution de la tarification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les anciennes conventions prennent fin au 31 décembre 2019.

Le service de médecine préventive exerce les missions prévues par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive, pour l'ensemble des agents, et notamment les actions en milieu de travail (AMT) et de surveillance médicale. Ces missions sont décrites dans la convention annexée à la présente délibération.

Cette adhésion s'effectue en contrepartie du versement d'une participation annuelle fixée par le conseil d'administration du cdg69 et qui s'élève, pour 2020, à 70 € par agent et à 80 € par agent à compter de 2021. Une pénalité financière de 40 € en cas d'absence injustifiée d'un agent s'applique.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022, renouvelable par tacite reconduction pour des durées de 3 ans.

Compte tenu de l'intérêt qu'il y a d'adhérer à un tel service, le conseil municipal,

- Approuve l'adhésion à la convention avec le service de médecine préventive du cdg69 et autorise le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.
- Dit que le montant de la participation est fixé à 70 euros par agent pour 2020 et 80 euros / agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

2. Terrain de Mme Nicole AUCLAIR : Réflexion sur vente

Suite au décès de Mme Nicole AUCLAIR, la parcelle AN 256 lui appartenant située au bourg, d'une superficie de 9 331 m<sup>2</sup> est en vente au prix de 100 000 €. L'acquéreur potentiel a demandé au préalable à la commune si elle était intéressée. M. le maire a répondu défavorablement pour le terrain en entier, mais il est envisageable d'acquérir une bande de 10 mètres environ de largeur pour sécuriser

l'esplanade de la salle des fêtes. Le conseil municipal ne s'oppose pas à une éventuelle transaction.

3. Brigades Vertes – Rhône Insertion Environnement : proposition de prestations 2020

L'association de réinsertion propose d'intervenir pour les communes pour des prestations d'entretien et aménagement d'espaces verts, gestion d'espaces naturels, élagage, balisage et entretien de chemin de randonnées, entretien de rivières et berges, restauration de petit patrimoine bâti, nettoiements de sites, fabrication de mobilier en bois brut, désherbage alternatif « zéro phyto » et broyage et évacuation de déchets verts. Il est proposé de les retenir un jour sur 2020 à un tarif de 515 €. Le conseil municipal accepte.

4. Finances

- Point sur les finances communales

M. Jean-Paul Cimetière fait un point rapide sur les réalisations budgétaires de l'année 2019. La Région n'a toujours pas versé les 40 000 € de subvention pour la salle des fêtes, par contre l'Etat a versé la subvention ENIR pour le renouvellement d'informatique de l'école d'un montant de 4 989 €. Puis il fait un point sur l'évaluation par l'Etat de la suppression de la taxe d'habitation, qui ne devrait pas apporter de perte dans le budget communal. Les logements communaux apportent une source de revenus stable et non négligeable.

La commission des finances se réunira en janvier 2020 pour une analyse complète.

- Indemnité de conseil 2019 au receveur municipal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 ont institué une indemnité dite de conseil pour les receveurs municipaux, allouée à la discrétion des conseils municipaux pour la durée d'un mandat, réétudiée à chaque changement de comptable, et de renouvellement des conseils municipaux.

A la demande de Monsieur Denis BAUER, en qualité de receveur à la perception de Beaujeu, il convient de décider du montant de l'indemnité de conseil à lui verser pour sa gestion 2019.

Après avoir délibéré, à 10 voix pour, et 2 abstentions, le Conseil Municipal,

- DECIDE d'accorder l'indemnité de conseil pour sa gestion 2019 à Monsieur Denis BAUER, au taux de 100 %.
- PRECISE que l'indemnité sera versée sur le budget 2020.

5. PPRNI – Plan de prévention des risques naturels d'inondation de l'Ardières : réunion publique

Dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention du risque naturel d'inondation de l'Ardières, la Direction Départementale des Territoires du Rhône (DDT69) organise une réunion publique le mardi 3 décembre 2019 à 19 heures au Théâtre de Beaujeu.

Les maires des communes du bassin versant de l'Ardières et les représentants des services instructeurs de l'Etat (DDT du Rhône) seront présents pour présenter le projet de Plan de Prévention du Risque Naturel d'inondation de l'Ardières (procédure et connaissance de l'aléa d'inondation), répondre aux questions et écouter les attentes et points de vue des habitants.

Le plan de prévention du risque naturel d'inondation est institué par les articles L.562-1 et suivants du code de l'environnement. Son objectif est de protéger les populations des risques générés par les débordements des cours d'eau pour une crue de référence, en concertation avec les parties concernées, en définissant des règles d'utilisation des sols compatibles avec ces anciennes exploitations.

## 6. PLUI-H

La procédure se poursuit avec les réunions publiques et le travail en commissions de la CCSB. La production d'un pré-PADD au printemps 2020 est envisagée pour l'information des nouveaux élus aux municipales et une adoption du PADD par les nouveaux conseils municipaux par la suite.

Une réunion publique de présentation du PLUI-H se déroulera à Beaujeu le 26 novembre 2019 à 18h30.

## 7. CCSB – Plan Climat Air Energie Territorial

Conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, le conseil de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB) a décidé le 7 juin 2018 d'élaborer un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) afin d'atténuer le changement climatique et de s'adapter à ses effets.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour enjeu d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources.

Il a aussi pour objectif d'anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir. Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles.

Il aborde les thématiques suivantes : les consommations et productions d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air, la séquestration du dioxyde de carbone et la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Après avoir réuni largement, entre 2016 et 2018, de nombreux acteurs du territoire pour co-construire une stratégie et un plan d'actions pour répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic, une consultation publique est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET du lundi 28 octobre 2019 au vendredi 29 novembre 2019 inclus.

Pour cela, sont mis à disposition pour consultation, les documents suivants :

- Le Plan Climat-Air-Energie Territorial, comprenant les documents suivants :
  - Le diagnostic climat-air-énergie
  - La stratégie climat-air-énergie
  - Le plan d'actions
  - Le livret de concertation
  - Le rapport environnemental et son résumé non technique
- L'avis de l'Autorité Environnementale
- L'avis de l'Etat

Ces documents seront également consultables en format papier, sur la même période avec des registres de consultation déposés au siège de la CCSB. Une adresse électronique est ouverte pour le public : [developpementdurable@ccsb-saonebeaujolais.fr](mailto:developpementdurable@ccsb-saonebeaujolais.fr).

## 8. SMRB : Plan de gestion des rivières du Beaujolais 2020-2024 – Demande de déclaration d'intérêt général – consultation publique

Par arrêté du 13 septembre 2019, le préfet a décidé l'organisation d'une enquête publique sur la demande de déclaration d'intérêt général présentée par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais, portant sur le plan de gestion des rivières du Beaujolais 2020-2024, et notamment L'Ardières, qui se déroulera du **4 au 22 novembre prochain**. Le dossier est consultable en mairie de Lancié, et sur le site : <http://plan-gestion-rivieres-beaujolais.enquetepublique.net>.

L'enquête publique portant sur le projet vise à poursuivre les opérations de :

- restauration et entretien des ripisylves, y compris la lutte contre les espèces invasives

- restauration des berges de cours d'eau impactés par les piétinements bovins et équidés
- restauration des zones humides prioritaires sur les cours d'eau :  
l'Ardières, la Mauvaise, la Mézerine, la Vauxonne, le Bief d'Autryve, le Bief Mornand, le Butecrot, le Douby, le Marverand, le Morgon, le Nizerand, le Rau du Bois de Laye, le Sancillon, et leurs affluents.

9. Parc éolien de Champ Bayon à Saint-Bonnet-des-Bruyères et Saint-Igny-de-Vers – enquête publique et avis du conseil municipal

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'une enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien par la société « Parc éolien de Champ Bayon » s'est déroulée en 2016 et qu'un avis favorable avait été émis par le conseil municipal des Ardillats par délibération 20161103\_005 du 3 novembre 2016.

Puis il expose à l'assemblée qu'après un jugement du tribunal administratif de Lyon, une enquête publique complémentaire est nécessaire pour faire connaître au public les modifications faites sur le dossier, et le conseil municipal des Ardillats doit à nouveau se prononcer sur ce projet.

Après avoir exposé le contenu du dossier d'enquête publique complémentaire présentée par la société PARC EOLIEN DE CHAMP BAYON, en vue d'exploiter un parc éolien, lieu-dit « Champ Bayon », à Saint-Igny-de-Vers et Saint-Bonnet-des-Bruyères,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- EMET un avis favorable sur ce dossier à 12 voix pour.

10. ARCADE

Le promoteur a proposé un nouveau projet pour le lotissement « Les Terrasses de l'Ardières » qui sera déposé prochainement en mairie. La zone humide est prise en compte ainsi que les zones de servitudes.

11. Antenne ORANGE

Un nouveau bureau d'étude reprend le projet de l'antenne de téléphonie au Col de Crie, au profit de Orange et Free. Une rencontre aura lieu en mairie le 19 novembre 2019.

12. Salle des fêtes – proposition d'étude acoustique

Afin de résoudre le problème de résonance acoustique à la salle des fêtes, Madame Dugeai, architecte, nous a fait parvenir le devis du bureau d'études EAI qui pourrait réaliser l'étude préalable. Les missions proposées sont le diagnostic acoustique et l'étude acoustique de l'ambiance initiale pour 1800 € HT, et les mesures acoustiques de réception après travaux pour 800 € HT.

Le conseil municipal valide cette proposition.

13. Demande de bornage amiable

M. Ngue No demeurant au Perroud demande à la commune d'effectuer un bornage amiable entre sa propriété et le chemin rural la jouxtant en application des articles R 161-13 du code rural et 646 du code civil. Le conseil municipal prend acte et demande le partage des frais de moitié avec l'intéressé.

14. SYTRAL – Modification de desserte de la ligne 236 de Beaujeu à Monsols

Suite à l'annonce par le SYTRAL de la suppression de la ligne de bus 236 entre Beaujeu et Monsols durant le temps méridien, M. le maire a convenu de faire un courrier commun avec les maires de

Deux-Grosnes, Saint Didier sur Beaujeu et Chénelette pour exprimer le désaccord des communes touchées par ce recul dans la mobilité des habitants en milieu rural.

#### 15. CCSB – points et retours des diverses commissions

Assainissement collectif : Jean-Paul Cimetière fait le compte rendu de la réunion sur l'étude du transfert de compétence à la CCSB de l'assainissement collectif qui doit se dérouler au plus tard le 1er janvier 2026.

Le constat initial est le suivant :

- compétence essentiellement communale (seulement 2 syndicats pour 5 communes)
- modes de gestion différents (régie directe ou DSP) avec plusieurs contrats de délégation de service public arrivant à échéance d'ici 2026
- disparités techniques entre les communes
- nécessité d'améliorer la connaissance du patrimoine et se doter d'outils
- travaux de mise en conformité à engager sur plusieurs services
- tarification relativement hétérogène.

Les préliminaires sont :

- la désignation d'un pilote avant transfert
- l'établissement d'un protocole de transfert
- la réalisation d'un schéma directeur
- la communication à l'égard des trésoreries et des usagers

Les objectifs à atteindre sont :

- définir le futur mode de gestion,
- créer une régie autonome de gestion ou un établissement public autonome,
- réfléchir à l'organisation du service et aux moyens humains nécessaires à son fonctionnement.

Tourisme : Point sur la mise en place de la Maison de la Randonnée et du Trail au Col de Crie – Deux-Grosnes.

Lybertec :

Suite au développement de la zone d'activité économique de LYBERTEC, il avait été convenu que le Département réaliserait une voirie, de la sortie de l'autoroute à Belleville-en-Beaujolais au carrefour sud de la ville sur la RD 306. A ce jour, le Département sollicite un financement de la part des collectivités de 880 000 €, représentant 20% de l'investissement. La commission des maires a convenu que la somme serait partagée également entre la commune de Belleville-en-Beaujolais et la CCSB.

Environnement :

Photovoltaïque : Suite aux différentes réunions sur le territoire, des idées sont en cours de réflexion. Il semble néanmoins compliqué de faire s'investir des groupes de particuliers pour réaliser ce qu'en attend l'association COOPAWATT qui coordonne ces projets.

Recyclerie : Le projet de recyclerie sur le site de Lancié est toujours d'actualité. Des appels d'offres lancés cet automne n'ont pas permis de retenir une entreprise appelée à gérer cette plateforme. Principalement gérées par des associations de réinsertion, elles sont dépourvues de personnel. Il est proposé à la commission des maires de revoir le projet en minimisant l'activité et les surfaces de bâtiment à louer.

Voie : les travaux envisagés pour 2020 sur la commune sont les VC des Bretus, la Verrière, Les Essarts, Graloup, pour un budget équivalent à 2019.

Culture : La CCSB recherche des communes volontaires pour accueillir les séances de ciné en plein air pendant l'été.

Sybemol : 127 élèves fréquentent l'école de musique.

16. Questions diverses

Marché de Noël le 29 novembre 2019 : organisation identique aux autres années – 11 exposants sous le chapiteau et 20 dans la salle.

Eclairage de Noël : voir pour réparer les guirlandes avec des fournitures de la SEB.

Terrains de la Papeterie : Eiffage interviendra prochainement pour déposer la terre du stade de foot de Beaujeu et ainsi combler l'étang et égaliser le terrain de la Papeterie.

ASABeaujolais : une réunion de bilan aura lieu le 25 novembre à 20 h aux Ardillats.

Ecole : les barrières sur le mur sous l'école seront commandées à L'Art d'Y Fer selon le devis initial de 9 135 € HT.

Les vœux de M. Perrut, député, se tiendront le 13 janvier à Beaujeu et 18 janvier à Monsols – Deux-Grosnes.

La séance est close à 23h20.